



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles
Service de l'Urbanisme
Chaussée d'Ixelles, 168
B - 1050 BRUXELLES

Bruxelles, le 18/07/2022

Votre réf. : **PU2021/506-144/184**
Réf. CRMS : **IXL20665**
Réf. NOVA : **09/AFD/1823930**

IXELLES. Boulevard Général Jacques, 184

(= ZP de deux maisons Art nouveau classées, sises aux 186-188 / Inventaire)

PERMIS D'URBANISME : mettre en conformité, modifier et réaménager 6 logements dans un immeuble de logement et de commerce, notamment supprimer la couverture de la cour arrière et des cours latérales, créer deux duplex dans les annexes arrière, créer 3 terrasses arrière, remplacer des châssis en façade avant et placer des panneaux solaires en toiture

Demande de la Commune du 17/06/2022



Vue de l'immeuble et du bien classé. ©Google Street View.



Situation projetée en façade avant et arrière. Images tirées du dossier.

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande mentionnée sous rubrique, nous vous informons que la CRMS, en sa séance du 13/07/2022, a estimé que les interventions projetées n'auront pas d'impact sur les vues vers et depuis le bien classé voisin. En effet, les interventions se situent principalement à l'arrière de l'immeuble et sont sans augmentation de volume. La façade avant est inchangée. La CRMS recommande cependant, si de nouvelles enseignes devaient être posées, que ces dernières soient qualitatives afin de ne pas affecter la qualité architecturale de l'immeuble ou du bien classé voisin.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. : marie.bolle@ixelles.brussels ; pu@ixelles.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; mleclef@urban.brussels

1/1